

DÉCISION
SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

Doc. Ex.CL/446(XIII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport d'activité de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP);
2. **ADOpte** et **AUTORISE**, conformément à l'article 59 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte), la publication des 23^{ème} et 24^{ème} rapports d'activité de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et leurs annexes ;
3. **FELICITE** la CADHP pour le travail accompli et lui **DEMANDE** de poursuivre et d'intensifier ces efforts à cet égard;
4. **REITERE** la nécessité de doter la CADHP des ressources adéquates pour mettre fin à sa dépendance vis-à-vis des donateurs et pour lui permettre de s'acquitter de son mandat d'une manière efficace et indépendante ;
5. **EXPRIME SA SATISFACTION** au Gouvernement de la République de Gambie pour les efforts déployés et pour avoir abrité la CADHP pendant les 20 dernières années et **l'EXHORTE** à fournir à la CADHP des locaux plus appropriés pour son siège permanent, conformément aux critères établis pour accueillir les organes de l'UA, adoptés en juillet 2005 ;
6. **DEMANDE** au Comité des représentants permanents (COREP) d'accélérer l'examen de la structure proposée pour le Secrétariat de la CADHP, en vue de lui fournir le personnel adéquat pour lui permettre d'exécuter efficacement son mandat ;
7. **DEMANDE** à la CADHP d'accélérer l'examen et la finalisation de son Règlement révisé, en veillant à ce qu'il soit conforme à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
8. **ENCOURAGE** la CADHP à prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec la Commission de l'UA, pour faire régulariser le statut de la CADHP comme organe de l'UA ;
9. **DEMANDE** à la CADHP de préparer des propositions sur les honoraires, l'indemnité journalière de subsistance et autres indemnités à payer aux membres de la CADHP à soumettre aux organes de décision de l'UA pour examen ;

10. **DEMANDE EN OUTRE** à la CADHP de préparer un document sur son mode de fonctionnement pour que les parties prenantes comprennent mieux ses méthodes de travail et son mode de fonctionnement;
11. **PREND NOTE** des observations et des réserves de la République arabe d'Egypte relatives aux lacunes de la CADHP en matière de traduction, d'interprétation et de communication des documents aux Etats membres dues au manque de ressources humaines et financières, qui risque d'entraîner de grosses lacunes ;
12. **DEMANDE PAR AILLEURS** à la CADHP de faire rapport sur ces questions à la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en 2009.

2008

Decision on the report of activities of the African Commission on human and peoples' rights Doc. EX.CL/446 (XIII)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/1055>

Downloaded from African Union Common Repository